



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Examen à Rabat des moyens de lancer la coopération entre la Chaire Larbi Messari et le Conseil belge de Déontologie Journalistique

**Rabat, 07 juin 2018** – Le Directeur de la Chaire Larbi Messari pour la Déontologie de l'Information et de la Communication, M. Benaissa Asloun, s'est entretenu jeudi à Rabat, avec M. Alain Vaessen, membre du Conseil Belge de Déontologie Journalistique (CDJ), sur les moyens de lancer des projets de partenariats communs.

Ces entretiens auxquels ont assisté les membres de la Chaire, ont été axés sur les moyens de lancer la coopération dans les domaines d'échanges d'expertises, de compétences et de documentation, ainsi que de réalisation des études et formations communes.

A cette occasion, M. Asloun a exprimé la volonté de la Chaire de coopérer pleinement avec le Conseil Belge de Déontologie Journalistique (CDJ), notamment dans les domaines de la recherche scientifique et de la formation en éthique et déontologie du journalisme, mettant l'accent sur l'importance de favoriser la réflexion théorique et critique autour des questions relatives à cette thématique.

De son côté, M. Vaessen, a salué l'initiative de la Chaire de renforcer ses relations avec le CDJ et d'ouvrir des opportunités de partenariat dans des domaines d'intérêt commun, indiquant qu'il soumettra la demande de la Chaire aux membres du Bureau du CDJ.

M. Vaessen qui a donné une conférence sous le thème «éthique et déontologie des médias numériques», a indiqué que le web semble exposer le journalisme et les médias à de profonds bouleversements, expliquant que à l'ère du numérique, les journalistes sont plus que jamais interpellés sur les questions déontologiques.

Il a ajouté que les journalistes sont de plus en plus responsables de la solidité de leurs sources et de la fiabilité des contenus qu'ils diffusent en ligne, les médias fondent sur cette responsabilité leur propre crédibilité, indiquant que la question d'éthique et de déontologie interpellent plusieurs institutions de régulation et que la loi ne peut pas accompagner les mutations accélérées que connaît la toile, d'où l'intérêt de l'autorégulation et d'une approche volontariste dans le traitement des questions liées à cette thématique.

La conférence «éthique et déontologie des médias numériques» s'inscrit dans le cadre des cycles de conférences lancées par l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) de Rabat en partenariat avec l'Institut des Hautes Études des Communications Sociales (IHECS) de Bruxelles.

**Le Président**